



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2017-095

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2017-12-19-001 - Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté préfectoral n° 2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI "La demoiselle" (2 pages)	Page 3
26-2017-12-19-002 - Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté préfectoral n° 26-2016-12-06-002 du 6 décembre 2016 portant liquidation partielle d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien SCI "La demoiselle" (2 pages)	Page 6

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2017-12-19-001

**Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté préfectoral n°  
2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une  
astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI**

*Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté préfectoral n°2016-084-0009 du 24 mars 2016  
rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI "La  
demoiselle"*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DRÔME

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
Service Mobilité, Aménagement, Paysages

**ARRÊTÉ N ° ..... du ..... portant retrait de l'arrêté préfectoral  
n°2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative  
Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle »  
quartier « la demoiselle », 26 190 Saint Laurent en Royans**

**LE PRÉFET DE LA DRÔME**

**VU** le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L. 171-7, L. 171-8, L. 171-10, L171-11, L341-1 à L.341-22 et R341-1 à R341-31 ;

**VU** le Code des relations entre le public et les administrations, en particulier les articles L211-2 et L243-4 ;

**VU** l'arrêté de mise en demeure, n° 2014185-0010, de régulariser la situation administrative, en date du 4 juillet 2014, des travaux et installations réalisés par Monsieur VINSON Sébastien, sur les communes de Saint Jean-en-Royans et Saint Laurent-en-Royans, dans le site classé de Combe Laval ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle» quartier « la demoiselle », 26 190 Saint Laurent en Royans ;

**VU** l'autorisation ministérielle de travaux en site classé du 27 avril 2017 ;

**CONSIDERANT** que, par l'arrêté préfectoral n° 2016-084-0009 du 24 mars 2016, le préfet de la Drôme a ordonné une astreinte administrative à l'encontre de M. VINSON, en application de l'article L.171-8 du code de l'environnement.

**CONSIDERANT** que l'astreinte instaurée par l'arrêté préfectoral n° 2016-084-0009 du 24 mars 2016, constitue une sanction telle que définie par l'article L.171-8 du code de l'environnement.

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L. 243-4 du code des relations entre le public et les administrations, par dérogation à l'article L. 243-3, une mesure à caractère de sanction infligée par l'administration peut toujours être retirée.

**CONSIDERANT** que le retrait de l'arrêté préfectoral n° 2016-084-0009 du 24 mars 2016, portant astreinte, constitue une décision administrative individuelle favorable.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme,

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'arrêté préfectoral n° 2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle » quartier « la demoiselle », 26 190 Saint Laurent en Royans, est retiré.

### **Article 2**

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction et peut être déférée devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Sébastien VINSON et sera publié aux recueils des actes administratifs du département.

Copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Drôme, Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Monsieur le Chef du service départemental de l'ONCFS de la Drôme, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 19 décembre 2017

LE PREFET

Pour le Préfet, par délégation

Le Secrétaire Général,

signé

Frédéric LOISEAU

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2017-12-19-002

Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté préfectoral n°  
26-2016-12-06-002 du 6 décembre 2016 portant  
liquidation partielle d'une astreinte administrative

*Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté préfectoral n° 26-2016-12-06-002 du 6 décembre  
2016 portant liquidation partielle d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien SCI "La demoiselle"*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA DRÔME

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
Service Mobilité, Aménagement, Paysages

**ARRÊTÉ N ° ..... du ..... portant retrait de l'arrêté préfectoral  
n°26-2016-12-06-002 du 6 décembre 2016 portant liquidation partielle d'une  
astreinte administrative**

Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle »  
quartier « la demoiselle », 26 190 Saint Laurent en Royans

**LE PRÉFET DE LA DRÔME**

**VU** le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L. 171-7, L. 171-8, L. 171-10, L171-11, L341-1 à L.341-22 et R341-1 à R341-31 ;

**VU** le Code des relations entre le public et les administrations, en particulier les articles L. 211-2 et L. 243-4 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle »

**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2016-12-06-002 du 6 décembre 2016 portant liquidation partielle d'une astreinte administrative envers Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle »

**VU** l'arrêté de retrait, de l'arrêté préfectoral n°2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle », en date du 19 décembre 2017

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté préfectoral n°2016-084-0009 du 24 mars 2016 rendant redevable d'une astreinte administrative Monsieur VINSON Sébastien, SCI « la demoiselle » a été retiré

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme,

**ARRETE**

**Article 1er**

L'arrêté préfectoral n°26-2016-12-06-002 du 6 décembre 2016 est retiré

## **Article 2**

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction et peut être déférée devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Sébastien VINSON et sera publié aux recueils des actes administratifs du département.

Copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Drôme, Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Monsieur le Chef du service départemental de l'ONCFS de la Drôme, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 19 décembre 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation

Le Secrétaire Général

Signé

**Frédéric LOISEAU**